

HISTOIRE D'EAU N° 1

Les bassins : une partie du charme de nos villages.

Afin qu'elle ne soit pas contrainte à l'avenir de fermer complètement l'eau de nos bassins et pour que ceux-ci bénéficient à chacun, la Municipalité vous informe qu'il est interdit de :

- bloquer les robinets poussoirs en marche continue,
- d'effectuer tout branchement, même provisoire, sur ces robinets ou sur le tuyau d'écoulement continu.

PROPRETE DU VILLAGE

La benne à verre située au centre du village connaît un franc succès. Toutefois, afin de respecter le repos du voisinage, il est impératif de ne pas l'utiliser entre **20 heures** et **7 heures**.

L'abri propreté rend service aux habitants de la commune pour déposer leurs ordures le **mercredi matin** avant le passage du camion de collecte.

Ce local est strictement réservé aux déchets ménagers.

Les encombrants et autres déchets tels que: télévisions, matelas, pots d'échappements etc. doivent prendre le chemin de la déchetterie (voir horaires ci-dessous) ou attendre la benne qui sera installée temporairement au printemps. Merci de bien vouloir respecter ces dispositions afin que nous puissions tenir le local propre pour le bien-être du voisinage.

Le papier déposé avec les ordures ménagères augmentant considérablement le coût de la redevance, un conteneur sera à votre disposition début 96 pour tous les papiers que vous ne pouvez brûler, (pour information: élimination papiers: 386 F HT la tonne, ordures ménagères : 733 F HT la tonne).

RAPPEL : par arrêté préfectoral la divagation des chiens est interdite.

HISTOIRE D'EAU N° 2

Bornes à incendie.

Pour des raisons évidentes de sécurité et de conservation en état de marche permanent des bornes à incendie, il est interdit aux particuliers d'effectuer tout branchement sur celles-ci. Pour l'alimentation des chantiers de constructions nouvelles, le constructeur devra faire réaliser son raccordement en eau sur le réseau communal. Il bénéficie actuellement de la gratuité jusqu'à la fin des travaux permettant l'entrée effective dans les lieux, cette mesure sera réexaminée par le conseil municipal.

CHANGEMENT DE SITUATION BIENS ET PERSONNES Déclaration à faire en Mairie

En cas de

- déménagement ou emménagement,
- création ou suppression de logement principal ou locatif,
- changement dans la situation familiale.

INFORMATIONS UTILES

Mairie: Tél. 50 02 16 89

Secrétariat : Mardi et jeudi de 15h00 à 18h00

Permanence Maire ou Adjoint: Samedi de 11h00 à 12h00

Urgences :

Sapeurs Pompiers Centre de secours THONES Tél 18

Gendarmerie THONES Tél. 17 ou 50 02 00 24

Médecins THONES

Dr CARRAZ - 50 02 93 47 Dr MALJEAN - 50 02 00 51

Dr FARDEL - 50 02 00 01 Dr MARLE - 50 02 91 33

Dr KRESSMANN - 50 02 11 17 Dr PERILLAT - 50 02 93 47

Taxi : BARRUCAND: Tél 50 02 94 73

Permanences Sociales : Thônes ancien presbytère Pl. Avet

Assistante sociale MSA Mme CLUSAN Tél. 50 02 07 19

Le 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 9h00 à 11h00

Assistante sociale Solidarité Mlle BRANCHIER Tél. 50 02 07 19

Mardi de 9h00 à 12h00 et Jeudi de 14h00 à 16h30

CPAM samedi matin 8H30 à 11H30

CRAM pour question de retraite uniquement:

1er et 3ème samedi du mois Salle des Bleuets Place de l'Hôtel de

Ville Thônes Tél. 50 02 97 18

Architecte conseil CAUE Mairie de Thônes sur rendez-vous

Conciliateur : 2ème et 4ème samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30 en Mairie de Thônes

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

Madame PERRISSIN Marie (Persones âgées) Tél 50 02 94 10

Madame ALVIN Sylvie Tél 50 02 94 10

Madame CONTAT Jeanine TÉL 50 02 06 54

Déchetterie : THONES Du lundi au vendredi de 1400 à 18h00
le samedi de 8h00 à 12h00

Ordures ménagères : Ramassage le mercredi matin

(si férié le ramassage aura lieu tôt le lendemain matin)

OPAH : 50 52 80 29 PERM. mardi de 9h00 à 12h00 (THONES)

Bibliothèque: Ecole Tous les mercredis de 18h00 à 19h00

ETAT CIVIL

Du 1er Janvier 1995 au 11 Décembre 1995

Nous avons le plaisir d'avoir vu arriver

Mickaël André CONTAT le 9 Juillet 1995 fils de Patrick CONTAT et de Nathalie FELTRIN.

Lucas RIOTTON le 19 Juillet 1995 fils de Gilles RIOTTON et de Véronique PACCARD.

Manon Geneviève DELEAN le 31 Juillet 1995 fille de Jean-François DELEAN et de Christine BENEDICO

Nous avons le regret d'avoir vu partir

Alphonse CONTAT le 11 Janvier 1995 (84 ans).

Léone VUICHARD le 13 Janvier 1995 (75 ans).

Véronique MARTEL le 6 Novembre 1995 (26 ans).

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE DE REUNIONS (applicables dès 1996)

1/2 journée 500 F

Ex. : réunion association, vin d'honneur.

1 journée 1000 F

Ex. : repas de famille, banquet de classe.

2 journées 1500 F

Ex. : banquet ou mariage

Petite salle de réunion : 250 F

Une réduction de 50 % sera appliquée pour les résidents de La Balme de Thuy, ou leur filiation directe si le but de la réservation leur est propre. Une caution de 500 F sera exigée et restituable sous 10 jours.

Le Bulletin Municipal a été réalisé par les soins de la commission Communication Animation aidée par le Conseil Municipal et la population
Responsable de publication: Christian DEROUSSIN
Photos: M VOISIN, J. LE GLEUR